

## **PERMIS B**

Le permis auto permet de conduire toute voiture de moins de 3500 kg de type voiture, camionnette, camping-car, moto légère.

### **Public**

- Bénéficiaires de minimas sociaux
- Travailleurs précaires (temps partiels, intérim, CDD, apprentis, étudiants ...)
- Jeunes en difficulté sociale
- Personnes souffrant de troubles DYS ou en situation d'illettrisme
- Personnes sourdes et malentendantes

### **Conditions d'inscription :**

- Avoir 17 ans sinon 15 ans en formule « conduite accompagnée »
- Avoir obtenu l'ASSR 2 : attestation de sécurité routière de niveau 2
- Disposer d'un titre d'identité valide : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour

### **A l'auto-école sociale et solidaire « Itinéraire bis » :**

- Passer un entretien diagnostic, favorisant une vue panoramique de votre situation et de vos besoins
- Présenter le dossier en comité de sélection pour une admission et un accompagnement sur-mesure

### **Formation**

- ➔ Stage d'intégration (réactivation des savoirs de base en français et mathématiques autour du code de la route, initiation informatique, inclusion numérique ...)
- ➔ Apprentissage du code de la route, oralisé, ludique et interactif (exercices d'entraînement via des logiciels dédiés)
- ➔ Evaluation de départ pour définir le volume d'heures nécessaire à la formation de conduite (20 heures minimum obligatoire)
- ➔ Apprentissage de la conduite en véhicule auto-école électrique en boîte automatique

### **Financement**

Plusieurs solutions de financement possible telles que le concours aux aides publiques, le recours au CPF ou aux organismes paritaires de compétences ... Les formules étant établies en fonction des besoins du demandeur, rapprochez-vous du secrétariat pour obtenir les tarifs.

### **Procédés d'évaluation**

- Saisine de l'auto-école par le prescripteur social via une fiche d'orientation
- Diagnostic global par le biais d'un entretien + tests psychotechniques
- Sélection de 10 candidats, maximum 15
- Bilan mobilité individualisé et élaboration du plan d'accompagnement (pré-requis en terme de connaissance du code de la route, de la conduite d'un véhicule, retour d'expérience en matière de mobilité, évaluation de départ en véhicule auto-école, motivations et freins à l'obtention du permis de conduire...)

### **Modalités de prise en compte du handicap**

- Accueil des personnes sourdes et malentendantes en session spécifique, présence en tant que de besoin d'un interprète en langues des signes
- Pour tous les autres handicaps physiques ou psychiques nécessitant un aménagement spécifique du véhicule auto-école, orientation vers les auto-écoles adaptés (AUTO-ÉCOLE OXYBEL/ OUALLI/ PATRICK)

### **Enjeux de la formation préparatoire**

- La voiture, un outil d'insertion sociale, professionnelle et sociétale,
- Levier favorable voir indispensable pour certains, en terme d'accès à l'emploi, à la formation, aux études ou au maintien dans l'emploi,
- Outil d'autonomie, de liberté, d'émancipation,

--Tout l'enjeu réside dans une formation complète transmettant savoir-faire et savoir-être au volant ;

--L'idée étant de rouler en toute sécurité, en partage cordiale de la route et en respect de la réglementation du code de la route.

4 repères vous situeront dans votre progression :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Elle sera traduite dans votre livret d'apprentissage numérique, étant l'outil guide de votre formation et vos acquis.

Vous serez dès lors informés sur votre évolution en termes de savoirs comportementaux, techniques et environnementaux.

### **Déroulement de la formation**

- ✓ Démarrage de la formation par les compétences 1 et 2 du REMC qui représentent près de 75% de la formation d'où l'intérêt de bien les maîtriser avant validation. C'est un élément indispensable pour votre examen de conduite. La compétence 1 concerne la mécanique du véhicule et votre autonomie dans son utilisation. La compétence 2 vise votre autonomie dans votre environnement routier tant au niveau des intersections que des manœuvres.
- ✓ Passage aux compétences 3 et 4 qui consistent à avoir une conduite autonome, sûre et économique dans diverses situations.
- ✓ Présentation aux épreuves du permis de conduire, une fois les 4 compétences validées.

## Modalités d'organisation des formations

### ➤ Cours théoriques

- **En salle, en individuel**  
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00, 14h00 à 16h00 à l'exception des mardi et jeudi, de 15h00 à 17h30
  - ➔ Logiciel prépacode ENPC et Code Mobile+
- **En salle, en collectif**  
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 selon un calendrier de planification
  - ➔ Logiciels Prépacode ENPC, Code Mobile+ , supports pédagogiques
- **En salle, avec tutorat**  
Selon un calendrier prédéfini conjointement entre l'élève et le tuteur (ancien élève de l'auto-école, devenu conducteur)
  - ➔ Logiciel Prépacode ENPC et Code Mobile+
- **En ligne,**
  - ➔ En accès libre via Prépacode ENPC
  - ➔ Selon des activités prescrites et corrigées par l'enseignant via Prépacode ou Gerip

### ➤ Cours pratiques

- ➔ Selon une planification mensuelle
- ➔ Du lundi au samedi de 6h30 à 17h00, par tranche de 2h00
- ➔ Cours de conduite dispensés par des enseignants diplômés, disposant du titre professionnel en cours de validité
- ➔ Conduite sur route en ville, en campagne, sur autoroute, trafic faible, nul, difficile

## Déroulement examen de conduite

L'épreuve du permis de conduire est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'inspecteur qui vous précise le déroulé :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,

- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant 5 minutes,
- Réaliser une manœuvre,
- Procéder à la vérification d'un élément à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ainsi qu'une question sur les premiers secours,
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs,
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburants et de limitation de rejet de gaz à effet de serre,
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car elle engage votre responsabilité. A la fin de l'épreuve, l'expert retranscrit formellement le bilan de compétences dans la grille d'évaluation.

### **Passage du permis**

Le jour de l'examen, l'élève sera accompagné par un enseignant diplômé.

En cas d'échec, il devra :

- Comprendre et corriger ses erreurs,
- Reprendre des heures de conduite pour peaufiner son apprentissage.